

DE LA PLUME D'OIE Á LA CYBERADMINISTRATION

Duncan MACNIVEN

Registrar General for Scotland, Edimbourg (UK)

Introduction

Pour des raisons d'ordre historique, le Royaume-Uni possède, en matière d'état civil, des systèmes juridiques distincts, bien qu'analogues, dans les trois parties du royaume : l'Angleterre et le Pays de Galles ; l'Irlande du Nord ; et l'Ecosse. Aujourd'hui, je vais uniquement aborder les caractéristiques du système écossais, dont je suis responsable et qui a fait les progrès les plus marquants en matière de "cyberadministration".

Le système écossais d'enregistrement de l'état civil existe depuis 1552. Durant les 300 ans qui suivirent, les enregistrements des naissances, décès et mariages furent conservés par les autorités religieuses dans les registres paroissiaux. Toutefois, certaines insuffisances sont apparues, eu égard à la diversité religieuse croissante, à l'accroissement des migrations et changements sociaux provoqués par la révolution agricole et industrielle, et à l'incompétence de certains clercs paroissiaux. C'est ainsi que fut instauré, en 1855, un nouveau système, instaurant sous la responsabilité de l'Officier Général de l'état civil, l'enregistrement obligatoire des naissances, mariages et décès par les soins de fonctionnaires spécialisés dénommés "Registrars" (officiers de l'état civil). Le système a perduré et est demeuré pratiquement inchangé depuis 150 ans.

Je voudrais insister sur trois points de ce système, qui peuvent s'avérer différents des vôtres. Tout d'abord, il enregistre des événements particuliers : il ne crée pas une sorte d'acte répertoriant toute la vie d'une personne. Ensuite, c'est un système centralisé avec un index national, ce qui le rend relativement facile à informatiser. Troisièmement, c'est un registre public : si vous voulez connaître mon âge, vous pouvez consulter mon acte de naissance.

La plume d'oie

En 1855, les registres existants (datant du milieu du XVI^e siècle) furent confiés à l'Officier Général de l'état civil à Edimbourg, afin d'être conservés en sécurité. Le nouveau système reposait sur des officiers de l'état civil, employés par les autorités locales, dans un millier de circonscriptions d'enregistrement à travers l'Ecosse, conservant des registres séparés pour les naissances, les décès et les mariages dans leur circonscription. Ils établissaient une double copie du registre et transmettaient l'une à la fin de chaque année à l'Officier Général pour conservation. Les registres vierges étaient imprimés de manière centralisée et les officiers d'état civil devaient suivre les instructions précises de l'Officier Général, afin d'assurer l'uniformité des registres dans tout le pays.

Cyberadministration

Le caractère centralisé de notre système et le fait que les index en étaient une caractéristique essentielle, a facilité le passage à un système informatisé. Notre premier système a été inauguré en 1990 et fut remplacé, en 2004, par un système plus moderne basé sur Windows. Le système informatique a plusieurs avantages. Tout d'abord, il réduit le temps que l'officier d'état civil consacre à l'enregistrement d'un événement. En second lieu, il permet à un officier d'état civil n'importe où en Ecosse de chercher un événement dans une autre partie du pays, par exemple, l'acte de naissance

d'une personne qui souhaite se marier ou qui vient de décéder. Ensuite, il permet aux inspecteurs qui travaillent sous mon autorité et qui ont pour tâche de vérifier l'exactitude des registres, de corriger des erreurs de manière beaucoup plus rapide. En dernier lieu, le système s'avère très utile aux généalogistes, particulièrement depuis que nous avons ajouté les actes qui remontent au 16ème siècle.

Ces avantages sont soulignés par la deuxième étape de la cyberadministration qui consiste à rendre les actes eux-mêmes (et non plus seulement les index) disponibles plus largement. Initialement, nous avons inséré chaque acte du registre sur microfilm ou microfiche, puis nous avons délivré des copies aux officiers d'état civil et les avons vendues aux généalogistes. Plus récemment, nous avons amorcé une nouvelle étape, en créant les images numériques de tous les actes. Les images numérisées peuvent être visualisées par les officiers d'état civil, via un système informatique relié à celui qu'ils utilisent pour enregistrer chaque nouvel événement. Ils peuvent aussi être visionnés par les généalogistes du monde entier grâce à Internet, en utilisant un site Internet que nous avons créé à cet effet. Il permet également d'empêcher la fraude, en facilitant le partage de nos données avec d'autres services gouvernementaux, des sociétés d'assurance-vie - et la CIEC. Nous avons soutenu cette évolution technologique en modifiant la loi sur la base de laquelle nous travaillons, afin que l'acte électronique ait la même valeur probante que l'enregistrement sur papier, et aussi pour pouvoir fournir à d'autres des informations, comme je viens de le dire. La numérisation contribue également à une meilleure conservation des actes : les fragiles registres sur papier peuvent être manipulés moins fréquemment et un incendie aurait des effets moins catastrophiques.

Etapes suivantes

L'histoire ne s'arrête pas là. Je souhaiterais mettre en évidence deux projets futurs.

Tout d'abord, nous projetons de permettre aux personnes qui souhaitent déclarer une naissance ou un décès, de le faire en ligne, à partir d'un ordinateur personnel, sans avoir à se rendre dans un service de l'état civil. Dans une première étape, les personnes devront se rendre au bureau d'état civil, à un moment quelconque, en particulier pour signer le formulaire, et peut-être aussi pour fournir des pièces justificatives. Mais dès que nous aurons un système d'authentification en ligne, qui permettra aux citoyens de prouver leur identité de manière électronique, toutes ces démarches deviendront certainement inutiles. Nous développons ce système "d'e-enregistrement" en collaboration avec les autorités locales et les représentants des officiers de l'état civil, et avec les services de santé qui doivent fournir des informations complètes sur chaque naissance et décès afin d'empêcher la fraude. Nous espérons pouvoir mettre en œuvre le nouveau système en 2012 pour l'enregistrement des naissances et l'année suivante pour l'enregistrement des décès.

Ensuite, nous faisons partie de l'équipe de la CIEC qui a pour mission de développer l'échange électronique d'informations à travers toute l'Europe. Même l'Ecosse, située à la périphérie de l'Europe, devient de plus en plus cosmopolite et il serait avantageux tant pour la population locale que pour les résidents européens en Ecosse, de pouvoir échanger des informations sur les naissances, mariages et décès avec d'autres pays européens, de la même manière que nous le faisons actuellement en Ecosse. Les principes du système ont été démontrés lors de la réunion de la CIEC cette semaine et le but est d'achever son développement au cours de l'année 2010.

Conclusion

Comme je l'ai indiqué, l'Ecosse est, d'un point de vue géographique, à la périphérie de l'Europe. Mais nous aimons penser que nous sommes à la pointe de la technologie et j'espère vous avoir montré comment nous avons utilisé la technologie pour venir en aide aux officiers d'état civil, aux citoyens désireux d'enregistrer un événement et aux généalogistes.